



APPEL A CANDIDATURE

**BUREAU(X) D'ETUDES PRESTATAIRE(S)
DU PROJET « DIAGNOSTIC ECO-FLUX »**

BPIFRANCE PARTICIPATIONS

APPEL A CANDIDATURE

BUREAU(X) D'ETUDES PRESTATAIRE(S) DU PROJET « DIAGNOSTIC ECO-FLUX »

BPIFRANCE PARTICIPATIONS

1) Contexte de la consultation

Banque du Climat, Bpifrance souhaite accompagner les entreprises françaises dans leurs démarches de transition écologique.

Bpifrance a ainsi décidé de renforcer son offre d'accompagnement des entreprises avec le Diagnostic ECO-FLUX, déployé en partenariat avec l'ADEME. Le DIAG ECO-FLUX a pour objectif d'engager les entreprises françaises dans des actions de réduction du gaspillage et de réalisation d'économies sur 4 flux principaux : l'Eau, l'Energie, les Déchets et les Matières consommées et/ou générées par l'entreprise, ses lignes de production et l'activité de ses salariés. Le diagnostic débouche sur l'établissement d'un plan d'actions chiffré et le suivi de la mise en œuvre des recommandations pendant un an.

Entre novembre 2017 et juin 2020, l'ADEME a expérimenté une offre de conseil aux entreprises en matière d'utilisation efficiente des ressources : l'accompagnement « TPE&PME gagnantes sur tous les coûts ». Pour réaliser cet accompagnement, l'ADEME s'est appuyée sur des conseillers des chambres de métiers et des CCI dans le cadre de conventions régionales pour les entreprises de 0 à 19 salariés et des experts recrutés et rémunérés par l'ADEME dans le cadre de marchés pour les entreprises de 20 à 250 salariés. Pour en savoir plus : www.gagnantessurtouslescouts.fr/

A fin 2019, plus de 500 entreprises ont bénéficié de cet accompagnement.

L'ADEME a souhaité s'associer avec Bpifrance afin de déployer à grande échelle son offre ajustée à destination des sites de 20 à 250 salariés. Le dispositif « TPE&PME gagnantes sur tous les coûts » est devenu le Diagnostic ECO-FLUX opéré par Bpifrance à partir du 1^{er} septembre 2020, en grande partie financé par l'Ademe, qui apporte en outre son soutien et expertise à Bpifrance.

Bpifrance souhaite contextualiser et définir par le présent cahier des clauses techniques particulières et les conditions de sélections des bureaux d'études missionnés sur ce projet.

2) Objet de la consultation

Bpifrance ambitionne d'assurer 900 Diagnostics ECO-FLUX d'ici 2022, sachant que plus de 300 clients sont déjà accompagnés depuis septembre 2020 (+100 en 2021, objectif 300 en 2021 et 500 en 2022). Afin de répondre à la demande des entreprises, Bpifrance souhaite par le présent appel d'offres recruter de nouveau(x) prestataire(s) capable(s) d'accompagner les entreprises sur tout le territoire français.

Le Diagnostic ECO-FLUX consiste en une prestation d'audit et de conseil réalisée par un bureau d'études spécialiste de la transition écologique pour :

- Evaluer le potentiel d'économies de l'entreprise sur 4 flux Eau / Energie / Déchets / Matières ;
- Définir un plan d'actions concret, chiffrés et validés avec l'entreprise bénéficiaire (identification d'économies annuelles prévisionnelles sur 4 flux) ;
- Accompagner l'entreprise bénéficiaire et suivre le déploiement du plan d'action pendant 12 mois à l'occasion de points de suivi trimestriels.

La présente consultation vise à sélectionner les bureaux d'études en capacité de réaliser des prestations d'accompagnement Diag Eco-Flux pour le compte de Bpifrance.

3) Périmètre de la consultation

Depuis 2017, l'ADEME a mené avec succès plus de 500 accompagnements « TPE&PME gagnantes sur tous les coûts ! » pour les sites de 1 à 250 personnes. Il a été décidé de reprendre la majorité du dispositif de l'ADEME (processus, méthodologie, outils) pour s'inscrire dans la continuité du dispositif. Quelques points d'amélioration vont être apportés afin de déployer à plus grande échelle le dispositif.

a) Fonctionnement du dispositif

Une entreprise souhaitant réaliser un Diagnostic ECO-FLUX se rend sur le site diagecoflux.bpifrance.fr pour prise de renseignements et inscription en ligne au dispositif.

Bpifrance, au vu de la demande de l'entreprise (zone géographique, activités, typologie des flux, taille du site) identifie le bureau d'études le plus à même de réaliser le Diagnostic ECO-FLUX, prend contact avec lui pour que ce dernier appelle l'entreprise, valide l'adéquation de ses compétences avec les besoins de l'entreprise, et cale une date de visite du site.

Le bureau d'étude se rend sur site pour analyse des flux eau, énergie, matière et déchets. Un outil d'analyse des flux est mis à disposition des bureaux d'étude. Le bureau d'études demande tous les documents nécessaires pour son analyse.

Un mois plus tard, le bureau d'études présente ses conclusions à l'entreprise avec une liste d'actions de réduction des flux chiffrées à mettre en œuvre. Un outil de calcul des impacts financiers de chaque action et de présentation du plan d'actions chiffrés sera mis à disposition des bureaux d'études. Les bureaux d'études y seront formés.

L'entreprise valide tout ou partie des actions. S'en suit une période d'un an ponctué de points trimestriels entreprise – bureau d'études pour suivre les actions à mettre en place (sur site ou à distance).

Les bureaux d'études peuvent être amenés à intervenir sur l'intégralité du territoire français, sur tout type d'entreprise respectant les critères de taille et présentant suffisamment de flux pour qu'un Diagnostic ECO-FLUX soit pertinent.

Bpifrance passera donc commande au(x) candidat(s) retenu(s) pour réaliser les Diagnostic ECO-FLUX en fonction de la demande. Bpifrance cherchera la meilleure adéquation compétences du bureau d'études / besoins de l'entreprise / zone géographique. Il n'y a pas d'engagement contractuel sur un nombre minimum / maximum de Diagnostics.

Les bureaux d'études seront formés par Bpifrance. Ils auront une boîte à outil à disposition pour analyser les flux de l'entreprise. Le format de restitution de l'analyse et du plan d'actions est imposé par Bpifrance. Un contact privilégié chez Bpifrance sera en soutien des bureaux d'étude pour toute question, besoins d'échanges, problèmes rencontrés sur un Diagnostic ECO-FLUX.

La description précise de l'accompagnement se trouve en annexe 1 de ce cahier des charges et en fait donc partie intégrante.

b) Constitution de l'équipe projet

Le candidat doit décrire dans son offre technique l'organisation de l'équipe projet qui sera mise en place pour assurer le bon déroulement des prestations demandées, avec le rôle précis de chacun des intervenants dédiés à ce travail. Dans le cas d'un groupement, le partage des tâches entre partenaires sera précisé.

Il est demandé aux candidats de bien dimensionner le nombre de personnes dans son offre vis-à-vis du besoin et de ne joindre les CV que des intervenants fléchés pour l'accompagnement. Les CV présentés par le candidat retenus seront formés pour réaliser des Diagnostic ECO-FLUX. Le CV de chacun des intervenants (fonction, qualifications, compétences, expérience, références, zone géographique d'intervention) est demandé. Pour chacun d'eux, il sera précisé s'il a déjà bénéficié de la formation pour les intervenants « TPE&PME gagnantes sur tous les coûts ! » en précisant la date de cette formation, et le nombre de Diagnostics déjà réalisés.

c) Formation et outillage des intervenants

Les intervenants qui n'ont pas déjà bénéficié de la formation de l'ADEME pour « TPE&PME gagnantes sur tous les coûts ! » s'engagent à suivre la formation proposée par Bpifrance en partenariat avec l'ADEME dans le cadre du déploiement des Diagnostics ECO-FLUX.

Cette formation vise à bâtir un socle commun pour l'accompagnement et à homogénéiser les résultats obtenus, en particulier en termes de calculs des économies. Elle est l'occasion de découvrir la boîte à outils dont les intervenants disposeront après la formation. Elle contient des éléments d'usage facultatif comme une bibliothèque de préconisations et **des éléments d'usage obligatoires, en particulier une fiche de capitalisation et un outil de calcul des économies.**

Cette formation, d'une durée de 3 demi-journées, est gratuite et réalisée à distance. Les intervenants pressentis devront bloquer la date de formation. Leur présence est obligatoire, s'ils n'ont pas déjà suivi cette formation.

Les consultants intervenant sur un Diagnostic ECO-FLUX dans le cadre de cette opération devront impérativement avoir suivi la formation.

En cas d'impossibilité du candidat retenu dans la réalisation d'un Diagnostic ECO-FLUX de pouvoir faire intervenir une personne formée, il devra en informer Bpifrance et proposer un remplaçant de niveau équivalent dans les meilleurs délais. Bpifrance devra donner son accord sur cette proposition.

Le prestataire bénéficiera également de l'animation collective existante : un forum d'échanges, des webinaires, journées de partage d'expériences (prévisionnel non-contractuel).

Pour les prestataires ayant déjà suivi la formation « TPE&PME gagnantes sur tous les coûts ! », une session de 2h sera organisée par visio conférence pour une mise à niveau : nouveautés sur l'outil, sur le processus, prise de connaissance du contexte de Bpifrance, rencontre des

nouveaux interlocuteurs Bpifrance, montée en compétences sur les modalités de travail avec Bpifrance.

4) Caractéristiques de la consultation

La présente consultation porte sur la réalisation des Diagnostic ECO-FLUX et l'accompagnement des entreprises bénéficiaires dans la mise en place d'un plan d'actions.

La prestation inclut :

- 1) Tâche 1 : Réalisation du Diagnostic ECO-FLUX
 - a. Visite du site
 - b. Collecte des données
 - c. Echanges avec des interlocuteurs clés
- 2) Tâche 2 : Rédaction et proposition d'un plan d'actions
 - a. Rédaction du rapport avec évaluation des enjeux, de la maturité de l'entreprise sur chaque flux, analyse détaillée par flux, synthèse, fiche de capitalisation comprenant le plan d'action chiffrées
 - b. Présentation du rapport sur site ou à distance
- 3) Tâche 3 : Accompagnement de l'entreprise dans la mise en place du Plan d'actions
 - a. Durant l'année suivant la restitution du Diagnostic ECO-FLUX, un point de suivi trimestriel est réalisé entre le bureau d'études et l'entreprise (3 points). Le 4^{ème} point est un point de bilan final.

Un candidat peut postuler seul ou en groupement. Le candidat seul ou en groupement doit être en mesure d'intervenir sur tout le territoire de la France métropolitaine, Corse comprise. Pour les DROM-COM, il est possible de répondre à la présente consultation uniquement sur un DROM-COM (Guyane, Guadeloupe/Martinique, La Réunion/ Mayotte, Polynésie Française /Nouvelle Calédonie).

Aucune sous-traitance ne sera possible.

Le prestataire dispose d'une semaine pour prendre contact avec l'entreprise après que Bpifrance lui a remonté le besoin. Si le prestataire confirme l'adéquation besoins de l'entreprise / disponibilités et compétences du bureau d'études, alors Bpifrance émet un bon de commande à destination du bureau d'études.

Le prestataire devra fournir à Bpifrance les livrables suivants en respectant le délai indiqué à compter de la date de notification du bon de commande :

Délai maximum	Rapport	Livrable
1 mois	N°1	Pour chaque entreprise : fiche de capitalisation indiquant la date prévisionnelle de visite sur site

3 mois	N°2	Pour chaque entreprise : la fiche de capitalisation intégrant les éléments du rapport initial (plan d'actions et économies prévisionnelles), accompagnée de l'ensemble des livrables remis à l'entreprise et les éléments de planning mis à jour.
6 mois 9 mois 12 mois	N°3	Pour chaque entreprise : la fiche de capitalisation mise à jour avec les éléments du bilan à 3 mois, 6 mois et 9 mois de suivi et les éléments de planning.
15 mois	Final	Pour chaque entreprise : fiches de capitalisation mises à jour avec les éléments du bilan final et les éléments de planning, accompagnée de l'ensemble des livrables remis à l'entreprise

La fiche de capitalisation permet de synthétiser le contenu des Diagnostics et de capitaliser les données dans un unique outil, permettant l'analyse de données.

a) Contrôle qualité

Le prestataire de Bpifrance assurant la formation au diagnostic assure également une évaluation de transfert des acquis en situation de travail pour un échantillon de prestataires ayant bénéficié des formations. Cet échantillon est choisi par Bpifrance.

Bpifrance va mettre en place un processus de contrôle alliant des contrôles continus et des contrôles aléatoires sur la qualité des accompagnements réalisés dans les établissements de plus de 20 salariés. Le candidat retenu devra mettre à disposition les informations nécessaires à ce contrôle s'il est concerné (en particulier, les rapports complets transmis aux entreprises).

Le candidat retenu est donc susceptible d'être concerné par ces deux points et devra se conformer aux demandes de Bpifrance dans ce cadre.

b) Lieu principal d'exécution de la prestation :

Dans les entreprises souhaitant bénéficier de la prestation et dans les locaux du prestataire.

c) Durée de l'accord cadre ou délai d'exécution :

Durée de 4 ans :

- ⇒ Dernier Diag Eco-Flux lancé au 31/12/2022
- ⇒ Si 18 mois d'exécution + 6 mois de dérive possible : 31/12/2024.
- ⇒ + 3 mois de bilan des prestations réalisées

d) Modalités essentielles de facturation, de paiement et de référencement des prestataires :

La prestation sera facturable sous le mode du forfait :

- Une première facture sera établie à l'ordre de Bpifrance Participations au moment de la restitution du rapport d'intervention et de la validation par écrit du plan d'actions par l'entreprise bénéficiaire, correspondant à 70% du coût de l'intervention,
- Une seconde facture établie à l'issue de la phase d'accompagnement de l'entreprise bénéficiaire (12 mois après la validation du plan d'actions), correspondant à 30% du coût de l'intervention.

Les factures seront libellées et adressées à :

Bpifrance Participations
à l'attention de M. Charles GUILLEUX,
Directeur du Pilotage et de la Gestion,
24 rue Drouot,
75009 PARIS.

Le bureau d'études devra communiquer impérativement les éléments suivants :

- Le numéro du bon de commande correspondant au Diagnostic ECO-FLUX ;
- Le rapport final de l'intervention du bureau d'études ;
- Le plan d'actions validé par l'entreprise bénéficiaire ;
- Une fiche de synthèse simple sur le plan d'actions proposé et les besoins de financement exprimé par l'entreprise.

Le paiement des prestations réalisées sera effectué, après réalisation des points susvisés, sous 60 jours à compter de la date de réception des factures.

5) Description de la procédure de sélection

e) Critères de sélection

Le(s) Bureau(s) d'études éligibles à cet appel à manifestation d'intérêt seront sélectionnés selon les critères suivants :

Critère n°1 : compétences professionnelles (50 points)

Compétences professionnelles	Attribution de points
Connaissance des entreprises, en particulier les PME. Cette connaissance devra être trans-sectorielle : les PME visées sont issues principalement de l'industrie, du commerce / distribution, de l'hôtellerie / restauration. Cependant, aucun secteur d'activité n'est exclu du dispositif.	10
Les candidats devront prouver leurs compétences pour le conseil en entreprise, en particulier sur les PME- sur les thèmes de : - L'efficacité énergétique : analyse de la situation d'un ensemble de consommateurs (procédés, utilités, bâtiment) en vue d'une utilisation finale et efficace de l'énergie sous toutes ses formes	15

- L'optimisation des procédés, en particulier en termes de réduction de consommation de matières et d'eau, de limitation des pertes - La réduction et la gestion des déchets : analyse de la situation de l'entreprise en termes de déchets, état des lieux de leurs modes et lieux de production, de leur gestion et préconisations d'actions pour mieux les réduire et mieux les valoriser	
Les candidats devront avoir des connaissances techniques et scientifiques correspondant à un niveau BAC + 3 minimum	5
Les candidats devront justifier d'un minimum de 5 ans d'expérience professionnelles	5
Les candidats devront préciser s'ils disposent de certifications et formations relatives à la transition écologique, à la qualité, et si les intervenants proposés sont déjà formés à la méthode « TPE&PME gagnantes sur tous les coûts ! » de l'ADEME	5
Les candidats devront démontrer leur expérience et leur capacité à estimer les économies financières générées par les actions détectées, en particulier en intégrant la notion de coût complet des déchets via la présentation de références	10

Critère n°2 : compétences techniques (30 points)

Compétences techniques	Attribution de points
Les candidats devront présenter leur compréhension du contexte, objectifs et enjeux	5
Les candidats devront présenter leur méthodologie d'intervention , dans le respect du cadre méthodologique déjà défini par l'ADEME et Bpifrance. La qualité et la pertinence de l'analyse de l'accompagnement Diagnostic ECO-FLUX sera évaluée	5
L'adéquation entre les moyens déployés (humains et techniques) et l'objectif de la prestation	10
Capacité à intervenir : - Sur l'intégralité de la France métropolitaine - Sur les DROM-COM	10

Critère n°3 : Prix (20 points)

Prix	Attribution de points
Forfait d'intervention pour un site compris entre 20 et 49 personnes	10
Forfait d'intervention pour un site compris entre 50 et 250 personnes	10

f) Modalités d'attribution

Variantes autorisées : Non

Prestations supplémentaires éventuelles : Non

Le nombre de bureaux d'études est limité à 30

NB : l'objectif pour Bpifrance est de référencer des prestataires capable d'intervenir sur tout le territoire français expert des 4 flux

6) Contenu du dossier d'offre

Chaque dossier de candidature devra pour être complet comporter les documents suivants :

PIECES A FOURNIR AU TITRE DE LA CANDIDATURE

- a) Une lettre de candidature complétée par le bureau candidat individuel ou par les membres du groupement ;
- b) Une présentation des moyens humains et matériel dont dispose le candidat (en précisant la zone d'intervention) ;
- c) Une liste d'expériences conséquentes du bureau d'études, réalisées au cours des 3 dernières années précisant l'objet, la date de la mission, le destinataire public ou privé, ou une démonstration du candidat à réaliser le projet.
En particulier : audits, conseils et accompagnement d'entreprises industrielles sur la thématique de gestion des flux ou/et économies matière-eau-énergie et gestion des déchets afin d'optimiser les procédés et réaliser des économies.
- d) Une présentation de tous certificats ou agréments relevant de la thématique de l'appel d'offre et prouvant la qualité des process mis en place.
- e) Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne rentre dans aucun cas mentionnés qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- f) En cas de groupement chaque entreprise devra communiquer les pièces susvisées.

PIECES A FOURNIR AU TITRE DE L'OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE

- a) Un acte d'engagement signé par le candidat : il s'agit de renvoyer le CCP et CCTP paraphé, daté et signé,
- b) Un mémoire technique détaillé
- c) Le CV détaillé des salariés mobilisés (annexe du mémoire technique) avec indication de la zone géographique d'intervention (rappel : les frais de déplacement ne sont pas remboursés)
- d) Un Plan d'actions type que le bureau d'études envisage de proposer à une entreprise ayant fait l'objet d'un Diagnostic ECO-FLUX (dans le mémoire technique)
- e) Les modalités d'accompagnement d'une entreprise sur 12 mois (dans le mémoire technique)
- f) Grille tarifaire et délais précis (annexe du mémoire technique)

7) Récapitulatif du mémoire technique

Le mémoire technique respectera le modèle fourni en annexe du cahier des charges « modèle de réponse ». **Il ne devra pas dépasser 10 pages.** Il contiendra :

- Présentation rapide du candidat (ou du groupement) en précisant les zones géographiques d'intervention (rappel : les frais de déplacements ne sont pas remboursés)
- Présentation rapide du ou des intervenants pressentis et de leurs compétences en lien avec la prestation (CV en annexe) – avec zone d'intervention

Rappel : ces personnes, si l'offre du candidat est retenue, devront suivre la formation, sauf si elles l'ont déjà suivie.

Il est demandé aux candidats de bien dimensionner le nombre de personnes dans son offre vis-à-vis du besoin et de ne joindre les CV que des intervenants fléchés pour l'accompagnement.

- Présentation de la compréhension du contexte et des enjeux
- Explication de leur approche pour y répondre en particulier avec l'objectif de maximiser les gains à court terme pour les entreprises et par conséquent le taux de retour financier vers Bpifrance
- Analyse des risques et facteurs clés de réussite d'un Diagnostic ECO-FLUX
- Chiffrage du temps passé pour les différentes parties du Diagnostic Eco-Flux

Taille d'établissements	20 à 49 salariés		50 à 250 salariés	
	nbre de jours	dont nb de jours sur site	nbre de jours	dont nb de jours sur site
Contact préalable				
Visite sur site				
Ecriture du plan d'actions et restitution à l'entreprise				
Suivi sur un an				
Restitution finale (dont calculs)				
TOTAL				

En cas de groupement, la description du partage des tâches entre les partenaires doit être présentée.

Le mémoire technique est complété par :

- CV, références, zones géographiques d'intervention des intervenants pour la réalisation des Diagnostic ECO-FLUX
- Décomposition du prix
- Chiffrage du temps

8) Calendrier de la procédure

Les candidats adresseront leurs propositions par mail sous format PDF sur papier à entête signé à diagecoflux@bpifrance.fr au plus tard le 23 avril 2021 à 18h .

La langue à utiliser dans l'offre ou la demande de participation est le Français.

Attention : au-delà de 8Mo, les emails sont susceptibles d'être bloqués par les systèmes Bpifrance.

Toutes demandes d'informations complémentaires devront être adressées par mail à diagecoflux@bpifrance.fr uniquement au plus tard le 23 avril 2021.

Renseignements Techniques et administratifs :

diagecoflux@bpifrance.fr

Les dossiers qui seraient reçus par voie électronique après la date fixée ci-dessus ne seront pas retenus. Retours attendus de Bpifrance 1^{ère} quinzaine de mai.

Aucune remise ou démonstration pouvant servir au Diagnostic ECO-FLUX ne sera autorisée.

Les frais de participations à la présente consultation ne pourront pas faire l'objet d'une prise en charge par Bpifrance Participations.

9) Délai de validité des offres et confidentialité

Les candidats restent engagés par leur offre pendant une durée de 45 jours à compter de la date limite de remise de leur dossier. Aucune modification de l'offre n'est possible entre la date de dépôt et la date de délibération.

Si plusieurs offres sont communiquées au sein d'un même pli ou d'un même fichier, aucune d'entre elles ne sera instruite, elles devront être livrées séparément.

Les candidats sont informés qu'ils seront tenus à une stricte confidentialité quant aux objectifs et modalités de la prestation attendue. Pour participer à la consultation, ils devront s'engager au respect de cette clause.